

Soutenir des équipes scientifiques

Dans les années 1990, l'IRD prend conscience d'une réalité amère : malgré les investissements et les efforts de collaboration, beaucoup de pays du Sud ne parviennent pas à développer une recherche de qualité. Et leurs difficultés économiques n'expliquent pas, à elles seules, cet échec.



JEAI en hydrogéophysique, Bénin.

L'IRD est un organisme de recherche, certes, mais dont la vocation n'est pas seulement de produire des connaissances nouvelles. Parmi ses finalités figure l'aide au développement des pays du Sud, et le déploiement de leurs systèmes de recherche propres est une façon d'y contribuer. Un objectif qui pendant des décennies s'est traduit par des opérations de formation et de soutien d'étudiants du Sud. Mais cette stratégie s'est révélée peu efficace car une fois formés, les jeunes chercheurs, souvent très isolés et peu soutenus financièrement, finissaient par perdre en compétences ou changer de trajectoire professionnelle.

... L'IRD propose des bourses pour financer des équipes de recherche, ou aider à leur maturation scientifique ...

Ce constat a amené l'IRD à modifier sa stratégie en 1994 : plutôt que de former des individus, l'Institut décide de soutenir des équipes de recherche intégralement issues des pays partenaires. Avec le programme « AIRE développement » qui s'est prolongé jusqu'en 2005, quelque 35 équipes étrangères ont bénéficié d'un soutien financier sur six ans et ont entretenu des contacts privilégiés avec les huit organismes de recherche français participant au programme. Cela a permis de pérenniser les groupes de recherche et de leur donner une visibilité suffisante pour qu'ils puissent obtenir d'autres financements internationaux... et accéder ainsi à une plus grande autonomie.

En parallèle, le programme « AIRE développement » a révélé l'existence d'équipes motivées mais scientifiquement trop jeunes pour prétendre à un financement de la part du programme. Pour elles, l'IRD a créé dès 2000 le programme « jeune équipe associée » (JEA), une bourse sur trois ans

PARTENAIRES

Universités, organismes de recherche, ministères en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des pays du Sud



« Le programme “ AIRE développement ” était un dispositif fondé sur quatre piliers : l’ouverture thématique, l’excellence scientifique, la structuration de la recherche et la formation des formateurs. Dans un environnement marqué en Afrique par un tarissement des financements pour l’enseignement supérieur et la recherche, à la faveur des plans d’ajustement structurel, l’IRD est devenu à travers cette initiative un acteur majeur de la coopération scientifique. »

Maurice Tchuenté, initialement enseignant-chercheur en informatique, puis recteur d’université, puis ministre de l’Enseignement supérieur et de la Recherche du Cameroun. Il est actuellement membre du conseil scientifique de l’IRD



L'équipe JEAI au Cameroun.

permettant à une équipe de travailler en étroite collaboration avec l’IRD pour gagner en compétences et en maturité. Dans le prolongement de ces dispositifs, l’Institut a aussi mis en place des « laboratoires mixtes internationaux » (LMI), structures opérationnelles implantées dans les locaux des partenaires du Sud, construites autour d’une thématique de recherche bien ciblée et d’une plateforme scientifique pérenne (laboratoire, gros équipement, moyens de calcul, centre documentaire, …). Enfin, l’IRD a aidé à la création de nouvelles filières de formation et à la mise en place de systèmes d’évaluation de la recherche ou de l’enseignement.

SCIENCE

et développement
durable

75 ANS
DE RECHERCHE AU SUD

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2019

Direction éditoriale

Marie-Lise Sabrié, Thomas Mourier, Corinne Lavagne

Rédaction

Viviane Thivent

Conception maquette et mise en page

Charlotte Devanz

Correction

Stéphanie Quillon

Les photos de cet ouvrage sont issues de la banque d'images Indigo (IRD)

Photo de couverture

Peinture d'art haïtien, Port-au-Prince, Haïti par H. Jackson. © Paul Kim - Banque d'images Alamy

Photos pages de partie

Partie 1 – Accès à l'eau, Burkina Faso. © IRD/B. Ouattara

Partie 2 – Volcan Cotopaxi en activité, Équateur. © IRD/J. P. Verdesoto

Partie 3 – Fruits rouges (*Aframomum*), forêt du Mayombe, République démocratique du Congo. © IRD/E. Katz

Partie 4 – Forêt tropicale humide des South Western Ghats, Inde. © IRD/G. Michon

Partie 5 – Atelier d'observation du soleil, Sénégal. © IRD/R. Nisin

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.